Madame la Ministre, Mesdames et messieurs les parlementaires, Monsieur le Défenseur des droits, Jacques TOUBON, Monsieur le recteur de l'académie de Paris, François WEIL, Madame la présidente du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH), Dominique GILLOT, Mesdames et messieurs les élus, Mesdames et messieurs les directeurs d'administration centrale et directeurs d'agence régionale de santé (ARS), Mesdames et messieurs les représentants d'associations et de syndicats, Mesdames, messieurs

« Les personnes handicapées peuvent être touchées dans leurs 5 sens, mais c'est un 6 ème qui les délivre ; bien au-delà de la volonté, plus fort que tout, sans restriction, ce 6 ème sens qui apparaît, c'est simplement l'envie de vivre. » A travers ces paroles, Grand corps malade a posé des mots sur une solide conviction, celle qui nous rassemble toutes et tous ce matin. La conviction que le handicap n'altère en rien la volonté d'un individu de trouver une place à part entière dans la société, de s'y accomplir, de s'y émanciper – d'y participer, aussi. « Rien me concernant, sans moi », « rien pour moi, sans moi ».

Cette envie de vivre sa vie comme les autres, pour s'accomplir pleinement, doit rencontrer un engagement politique sans faille. Cet engagement, c'est celui de ce Gouvernement et c'est celui du Président de la République qui a fait le choix de réunir à l'Elysée cette conférence nationale du handicap.

1. Nous réunir dans ce lieu ne relève pas du symbole mais traduit une ambition. Celle d'emmener toute la société, l'ensemble des forces vives de la Nation, vers une société inclusive.

Ce fut l'un des axes forts du discours tenu ici même par le Président de la République en décembre 2014. Une feuille de route exigeante, 178 mesures, et derrière cela, l'ambition de construire ensemble une société inclusive.

Il ne s'agit pas d'un slogan, ni d'une simple promesse, mais d'un engagement : garantir à chacun, quelle que soit sa situation de handicap, la possibilité de vivre dignement et d'exercer

sans entrave tous les droits que confère la citoyenneté. Le droit de voter, le droit de travailler, le droit d'accéder à des soins de qualité, le droit de recevoir un enseignement diversifié. Ces droits, qui appartiennent à tous, doivent pouvoir être exercés par chacun.

L'ambition de ce Gouvernement, c'est aussi de proposer des parcours et des soins adaptés, pour que plus personne ne soit contraint de rester « sans solution ». Notre ambition, c'est enfin de simplifier le quotidien des personnes en situation de handicap, notamment dans l'accès aux droits.

2. Depuis la conférence de décembre 2014, un chemin a été parcouru. Il s'agit aujourd'hui de le regarder ensemble, avec la même ambition d'avancer.
Les engagements ont été tenus. Le document de bilan qui vous a été remis en témoigne. Je tiens à saluer la mobilisation du secrétariat général du comité interministériel du handicap qui coordonne ces actions et veille à la bonne mise en œuvre de ces engagements.

Chaque ministère est pleinement mobilisé. Les différents ministres auront l'occasion de témoigner leur engagement très fort dans les secteurs de l'éducation, de l'emploi ou du logement.

Je veux évidemment pour ma part revenir sur ce que nous avons réalisé dans le domaine des affaires sociales et de la santé. Les modes d'accompagnement des personnes handicapées ont été réformés en profondeur par la loi de modernisation de notre système de santé, avec le plan personnalisé de compensation du handicap et le plan d'accompagnement global. Les outils à destination des gestionnaires d'établissements ont été renforcés pour mieux adapter l'accompagnement à travers la récente réforme des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). Enfin, le plan autisme a profondément amélioré l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Agir pour l'accompagnement, donc. Agir pour l'accès aux soins, aussi.

Nous avions pris l'engagement de faciliter la prise en compte du handicap en ville.

C’est chose faite avec la mise en place de consultations dédiées aux personnes aux situations de handicap au sein des maisons de santé pluriprofessionnelles. Cette disposition, couplée à la vitesse exponentielle avec laquelle nous développons ces structures, va considérablement renforcer l’accès aux soins des personnes handicapées sur l’ensemble du territoire.

Nous avions pris l’engagement de développer la télémédecine et l’hospitalisation à domicile. J’ai la conviction qu’il s’agit là d’une voie incontournable pour renforcer la qualité et le confort dans la prise en charge des patients, particulièrement pour celles et ceux qui sont accueillis en établissement médico-social et en psychiatrie. Une évaluation de la montée en charge de l’hospitalisation à domicile dans les établissements médico-sociaux a été réalisée par mes services. Un rapport d’évaluation me sera remis d’ici peu et nous continuerons d’avancer.

Enfin, l’accueil dans les établissements de santé doit lui aussi être renforcé. La Haute autorité de Santé (HAS) a entamé l’élaboration d’un guide relatif à la prise en charge des personnes handicapées dans les établissements de santé. Celui-ci permettra d’améliorer les pratiques professionnelles et d’adapter l’organisation des soins.

3. Oui, il faut le dire, les actes et les réalisations sont là. Mais cette nouvelle donne ne peut être un prétexte à l’inaction. Au contraire, il nous faut poursuivre, amplifier le mouvement. Le sens de cette Conférence nationale du Handicap, c’est bien d’aller plus loin encore, en nous appuyant sur les réalisations de terrain qui montrent que oui « c’est possible ».

Je veux tiens à saluer l’ensemble des associations qui sont présentes ce matin et qui ont contribué à l’organisation de cet événement qui nous rassemble.

Toute la matinée, à travers différentes tables rondes, nous aurons à cœur aborder l’ensemble des thématiques liées aux politiques du handicap. Logement, emploi, scolarisation : les expériences de chacun, la mobilisation des acteurs de terrain et leur capacité d’innovation sont déterminantes. Parce qu’elles contribuent à renforcer notre conviction qu’une société inclusive est possible, et parce qu’elles élargissent le champ des possibles.

Je souhaite donc que ces échanges nous permettent d'avancer encore, de ne rien éluder, de regarder en face les obstacles qui se présentent encore à l'application de certaines mesures pour les franchir ensemble.
Mesdames, messieurs,

« Ensemble », j'attache à ce terme un sens particulier s'agissant du sujet qui nous réunit ce matin. Parce que les politiques d'accompagnement des personnes handicapées nécessitent un engagement collectif pour se déployer. Mais aussi parce que pour certains, elles ne vont toujours pas de soi. Face à la volonté de certains de tourner en dérision les normes d'accessibilité des logements, et d'opposer l'intérêt des communes à l'épanouissement des personnes handicapées, c'est bien ensemble que nous marquerons notre détermination à continuer d'avancer.

Je vous souhaite une matinée riche en échanges et vous remercie.

Seul le prononcé fait foi